

# 利用条件

\*\*乗馬ツアーの利用条件は、フランスの観光法典の一般条件及び抜粋、主催会社 Absolu Voyages SAS の特別条件（7 ページ以降）が適用されます。具体的条件は、Absolu Voyages SAS の特別条件が優先されます。\*\*

## CONDITIONS GENERALES

### 一般条件

Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-6 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut de disposition contraire figurant sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-6 du Code du Tourisme.

観光法典 R211-3～R211-11 の規定は、パッケージに含まれない交通手段の予約・販売には適用されません。

パンフレット、見積書、提案書、主催者のプログラムは、観光法典 R211-6 条に規定される事前情報を構成します。従って、旅行申込書に別段の定めがない限り、パンフレット、見積書、主催者の提案書に記載された旅行の特徴、具体的な条件、および旅行代金は、旅行申込書に署名した時点から契約上のものとなります。パンフレット、見積書、プログラム、提案書がない場合、購入者が署名する前のこの文書は、観光法典の R211-6 条に規定される事前情報となります。

## Extrait du Code du Tourisme

### 観光法典抜粋

**Article R211-3** - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### 第 R211-3 条

L. 211-7 条の第 3 項および第 4 項に規定されている除外事項を除き、旅行または宿泊サービスの提供および販売は、この条項で定義された規則に準拠する適切な文書の交付を伴います。航空運送証券またはこれらの運送に関連するサービスを伴わない定期路線の運送証券を販売する場合、販売者は、運送会社またはその責任の下で発行された、全旅程の 1 枚または複数枚の通過航空券を購入者に発行します。要請による運送の場合、航空券の発券を代行する運送業者の名称および住所を記載しなければなりま

せん。同一の観光パッケージの様々な要素を別々に請求しても、本項の規制規定によって販売者に課された義務が免除されることはありません。

**Art. R211-3-1.** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

#### **第 R211-3 条 1 項**

契約前の情報の交換または契約条件の提供は書面で行われます。これらは、民法第 1125 条から第 1127-6 条、第 1176 条および第 1177 条に規定される有効性および実行の条件に従って電子的に行うことができます。販売者の氏名または社名と住所、ならびに L. 141-3 条の A に規定される登録簿への登録の表示、または必要に応じて、R. 211-2 条の第 2 段落に記載されている連盟または組合の名前、住所、登録の表示が記載されます。

**Art. R211-4 -** Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

#### **第 R211-4 条**

契約締結に先立ち、販売者は旅行または滞在中に提供されるサービスの料金、日程、その他の構成要素に関する情報を消費者に伝えなければなりません :

1. 目的地、手段、特徴、使用される交通機関のカテゴリ ;
2. 宿泊形態、その立地条件、快適さのレベル、主な特徴、その承認、およびホスト国の規制や用途に応じた観光分類 ;

3. 提供されるケータリングサービス；
4. ツアーの場合は旅程の説明；
5. 特に国境を越える場合に、欧州連合の加盟国または欧州経済領域協定の締約国の国民が行う行政手続きおよび保健手続き、ならびにその実施期間；
6. パッケージに含まれる、または追加料金で利用可能な訪問、エクスカーション、その他のサービス；
7. 旅程または滞在を可能にするグループの最小または最大人数、および旅程または滞中に最小催行人数が適用される場合は、旅程または滞在中をキャンセルする場合の消費者への通知期限、この期限は出発の21日前までとします；
8. 契約締結時に支払うべき代金の金額または割合、および残額の支払いスケジュール；
9. R.211-8条の適用において契約で規定される価格改定の手続き；
10. 契約解除条件；
11. R.211-9、R.211-10、R.211-11条に定める取消条件；
12. キャンセル時の影響を補償する保険契約、または特定のリスク、特に事故や病気の際の本国送還費用を補償するアシスタンス契約の任意加入に関する情報；
13. 契約に航空輸送サービスが含まれる場合、各飛行区間に関する情報は、R. 211-15条から R. 211-18条に規定されます。

**Article R211-5.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

#### **第 R211-5 条**

消費者に事前に提供された情報は、販売者が情報の特定の要素を修正する権利を明示的に留保していない限り、販売者を拘束します。この場合、販売者は、この変更がどの程度まで可能か、またどのような要素について可能かを明確に示さなければなりません。いかなる場合においても、事前情報の変更は契約締結前に消費者に通知されなければなりません。

**Article R211-6.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes : 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Les prestations de restauration proposées ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières

demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ; 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

#### **第 R211-6 条**

販売者と購入者の間で締結される契約は、書面で作成され、そのうちの 1 通が購入者に渡され、双方によって署名されなければなりません。契約が電子的手段によって締結される場合、民法第 1125 条から第 1127 条の 6 まで、第 1176 条および第 1177 条が適用されます。契約には以下の条項が含まれている必要があります :

1. 販売者、その保証人、保険者の氏名と住所、および主催者の氏名と住所 ;
2. 旅程の目的地、および複数の旅行期間の場合は、それぞれの期間とその日付 ;
3. 利用する輸送手段、特徴、カテゴリ、出発日と帰国日、出発地と帰国地 ;
4. 宿泊施設の種類、所在地、快適さのレベル、主な特徴、および受入国の規則または慣習に基づく観光分類 ;
5. 提供されるケータリングサービス ;
6. ツアーの場合は旅程 ;
7. 旅行または滞在の合計料金に含まれる訪問、エクスカージョンまたはその他のサービス ;
8. R. 211-8 条の規定に基づき、請求されたサービスの合計金額および請求金額の改訂に関する表示 ;
9. 港や空港における上陸税、下船税、乗船税、観光税など、特定のサービスに関する料金や税金が提供されるサービスの料金に含まれていない場合、該当する場合はそれらを表示すること ;
10. 予定表および代金の支払いに関する事項。購入者が支払う最終代金は、旅程または旅行代金の 30 % を下回ってはならず、旅行または宿泊を可能にする書類が引き渡された時点で支払わなければなりません ;
11. 購入者が要求し、販売者が受諾した特別条件 ;

12. 購入者が契約の不履行または不十分な履行について販売者に苦情を申し立てる方法。苦情は、販売者に受領確認を得られるあらゆる手段で、期限内に送付する必要があり、該当する場合は、旅行主催者および関係するサービス提供者に書面で報告する必要があります；
13. R.211-4 条 7 項の規定に基づき、最少催行人員に連動する旅行又は宿泊がキャンセルされた場合、販売者が購入者に通知する期限；
14. 契約解除条件；
15. R. 211-9、R. 211-10、R. 211-11 条に規定されるキャンセル条件；
16. 販売者の職業上の民事責任の結果をカバーする保険契約においてカバーされるリスクの詳細およびカバー金額の詳細；
17. 購入者が加入した特定のキャンセル事例の結果をカバーする保険契約に関する指示（警察番号および保険会社の名前）、および特定の特定のリスク、特に事故や病気の場合の帰国費用をカバーする援助契約に関する指示。この場合、販売者は、少なくとも補償されるリスクと除外されるリスクを明記した文書を購入者に提供する必要があります；
18. 購入者が契約を譲渡した場合の販売者への通知期限；
19. 出発予定日の少なくとも 10 日前までに、購入者に以下の情報を提供することを確約すること：
  - a) 販売者の現地代理人の氏名、住所、電話番号、または、問題が発生した場合に購入者を支援できる可能性の高い現地組織の氏名、住所、電話番号、または、緊急の場合に販売者と連絡を取ることができる電話番号
  - b) 未成年者の海外旅行および滞在の場合、子供または子供の滞在に責任を持つ人物と現地で直接連絡を取ることができる電話番号および住所；
20. R.211-4 条 13°に規定された情報提供義務に違反した場合に、購入者が支払った金額を罰則なしで解除および返金する条項；
21. 旅行または滞在の開始前に、購入者に対し、出発および到着時刻を適切な時期に提供することを約束すること。

**Art. R211-7** - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

#### **第 R211-7 条**

購入者は、その契約が何らかの効力を生じない限り、旅行または休暇を取るための条件と同じ条件を満たす譲受人に、その契約を譲渡することができます。別段の定めがある場合を除き、譲渡人は、旅行開始の 7 日前までに、受取確認書を作成することができるあらゆる手段により、その決定を販売者に通知しなければなりません。クルーズの場合、この期間は 15 日間に延長されます。いかなる場合においても、この譲渡は販売者による事前の承認が必要です。

**Art. R211-8** - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

#### **第 R211-8 条**

契約書に価格改定の可能性が明示的に記載されている場合、L. 211-12 条に規定されている範囲内で、価格の増減の正確な計算方法、価格の変動、特に輸送費とそれに関連する税金、旅行または滞在の価

格に影響を与える可能性のある通貨、契約書に記載される価格を確定する際に参照として保持される価格または通貨について記載する必要があります。

**Art. R211-9** - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : -soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; -soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

#### **第 R211-9 条**

購入者の出発前に、販売者が、価格の大幅な引き上げなど、契約の本質的要素のひとつに変更を加えざるを得ない場合、および、販売者が 211-4 条 1 3 項に言及される情報提供義務を遵守しない場合、購入者は、被った損害の賠償請求を損なうことなく、かつ、受領通知を作成することが可能な任意の手段によって販売者から通知を受けた後に、以下のことを行うことができます :

-契約を解除し、違約金なしで支払った金額の即時払い戻しを受ける権利 ;

-販売者が提案した修正または代替旅行を受け入れるか、修正内容を明記した契約変更書に当事者が署名すること ;

価格が下がった場合、購入者が支払うべき残額が差し引かれ、購入者がすでに支払った金額が変更されたサービスの価格を超える場合、超過分は出発日までに購入者に返金されなければなりません。

**Art. R211-10** - Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

#### **第 R211-10 条**

L. 211-14 条に規定されている場合、購入者の出発前に販売者が旅行または滞在をキャンセルする場合、販売者は受領確認を取得できるあらゆる手段で購入者に通知する必要があります。購入者は、損害賠償請求権を害することなく、販売者から違約金なしで直ちに支払われた金額の払い戻しを受けるものとします。この場合、購入者は、キャンセルがこの日に行われた場合に負担していたであろう違約金と同額以上の補償を受け取ります。本条の規定は、いかなる場合においても、購入者が販売者の提供する代替の旅行または休暇を受け入れるための友好的な合意の締結を妨げるものではありません。

**Art. R211-11** - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de

qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

### 第 R211-11 条

購入者の出発後、販売者が契約で定められたサービスの大部分を提供できず、購入者が支払った価格のかなりの割合を占める場合、販売者は、被った損害に対する賠償請求を損なうことなく、直ちに以下の措置を講じなければなりません：

- 提供されたサービスに代わるサービスを提案し、追加費用を負担させる可能性があります。また、購入者が受け入れたサービスの品質が低い場合、販売者は購入者が戻ったときに価格差を返金する必要があります。
  - 代替サービスを提供できない場合、または正当な理由により購入者が代替サービスを拒否した場合、販売者は、代金の追加料金なしで、出発地または両当事者が承認した別の場所と同等とみなされる条件で購入者が帰国することを保証する輸送保証を購入者に提供します。
- この条項の規定は、R. 211-4 条の 1 3 に規定された義務に違反した場合に適用されます。

## CONDITIONS PARTICULIERES

### 特別条件

1. Les conditions des ventes sont celles des articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Absolu Voyages SAS est titulaire de l'immatriculation Atout France n° 038120004, et membre de l'APST, qui assure sa garantie financière. Absolu Voyages SAS est couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de Generali.

1. この申込条件は、観光法典の R211-3 条から R211-11 条に規定されており、旅行または宿泊の企画および販売に関連する活動を実施するための条件を定めています。Absolu Voyages SAS は Atout France 登録番号 038120004 を取得しており、財務保証を提供する APST のメンバーです。Absolu Voyages SAS は Generali 社の専門職業賠償責任保険に加入しています。

2. **Prix** : Le client reconnaît expressément avoir pris en compte connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce aux documentations et/ou brochures (format papier ou électronique) qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Il est donc renvoyé pour toutes précisions concernant le voyage aux informations contenues dans les documentations et/ou brochures. Nous mentionnons systématiquement les prestations incluses et non incluses dans nos propositions. Sauf mention contraire écrite de notre part, les frais de vaccins, visas, boissons, taxes d'aéroport, entrées dans les musées et sites touristiques, ainsi que les dépenses à caractère personnel ne sont pas inclus dans nos prix.

Locations de véhicule : les prestations complémentaires (assurances optionnelles, siège bébé...) ou frais (P.V.) ne sont pas compris dans nos tarifs.

Enfants : L'âge indiqué pour les réductions s'entend à la date de retour. Toute fausse déclaration entraînera la perception immédiate du plein tarif. Attention : fréquemment, la chambre triple correspond à une chambre double avec un lit d'appoint. Les compagnies aériennes n'attribuent pas de place assise aux enfants de moins de 2 ans, et peuvent demander à ce que deux enfants âgés de 2 à 12 ans non révolus partagent leur siège.

Les prix sont calculés sur les parités monétaires suivantes : 1€ = 1,14 USD = 0,88 GBP = 1,55 CAD = 14 ZAR = 10 SEK = 9,50 NOK = 1, 52 AUD.

Absolu Voyages SAS se réserve la possibilité de modifier ses prix à la hausse ou à la baisse jusqu'à 30 jours avant le départ, afin de tenir notamment compte des variations du coût du transport ou des taux de change, en cas d'évolution des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxe d'atterrissage et embarquement ou débarquement dans les ports et aéroports.

**2. 価格：**お客様は、請求書が発行される前に提供される書面および／またはパンフレット（紙または電子フォーマット）により、選択した旅行に関する情報を承知していることを明示的に認めるものとします。旅行に関する詳細につきましては、書面またはパンフレットに記載されている情報をご参照ください。当社の提案に含まれるサービスと含まれないサービスについて、体系的に説明します。書面による特別な記載がない限り、料金には予防接種、ビザ、飲み物、空港税、博物館や観光地の入場料、個人的な費用は含まれていません。

レンタカー：追加サービス（任意保険、ベビーシートなど）や諸費用（駐車券）は料金に含まれておりません。

子供；割引の対象となる年齢は、帰着日時点で適用されます。虚偽の申告があった場合は、直ちに正規料金を請求します。注意：多くの場合、トリプルルームはダブルルームにエキストラベッドを追加したものです。航空会社は2歳未満の子供には座席を割り当てず、また、2歳から12歳までの子供2人の同席を要請することができます。

価格は以下の通貨平価で計算されています：

€1 = USD1.14 = GBP0.88 = CAD1.55 = ZAR14 = SEK10 = NOK9.50 = AUD1.52。

Absolute Voyages SAS は、港や空港での着陸や搭乗、着陸税など、提供されるサービスに関連する料金や税金が変更された場合、輸送費や為替レートの変動を考慮して、出発の30日前までに価格を上下に変更する権利を留保します。

**3. Les responsabilités:** Absolu Voyages SAS, agissant en qualité d'organisateur de voyages, est conduit à sélectionner différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) pour l'exécution de ses programmes. Notre impératif de sécurité qui prime avant tout peut parfois entraîner certains décalages d'horaires d'avion. Dans ce cas, nous ferons le maximum pour obtenir du transporteur la prise en charge hôtelière des passagers. Nous ne pouvons être tenus responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, d'un changement d'aéroport à l'aller et/ou au retour provoqués par des événements extérieurs, tels que surcharges aériennes, grèves, intempéries, incidents techniques...

Le retard éventuellement subi ne pourra entraîner aucune indemnisation, à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Nous vous conseillons de prévoir une connexion d'au moins quatre heures. Les frais éventuels (taxi, préacheminement, hôtel, etc.) non facturés par Absolu Voyages SAS resteront à votre charge.

En aucun cas, Absolu Voyages SAS ne pourra être tenu responsable du fait de circonstances relevant de la force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client. La responsabilité d'Absolu Voyages SAS ne pourra jamais être engagée pour des dommages indirects.

Dans tous les cas, les prestations que le client n'a pas acquises directement auprès d'Absolu Voyages SAS lors de la réservation de son voyage à forfait ne sauraient engager la responsabilité d'Absolu Voyages.

Toute défaillance dans l'exécution du contrat, constatée sur place, doit être signalée et justifiée dans un délai maximal d'un mois après la date de retour du voyage, par lettre recommandée avec accusé de réception. Nous vous demandons de joindre les justificatifs originaux ou le constat écrit de notre prestataire, pour que nous puissions mener notre enquête.

**3. 責任 :** Absolu Voyages SAS はツアーオペレーターとして、様々なサービスプロバイダー（航空会社、ホテル業者など）を選定し、プログラムを実施します。安全を最優先するため、場合によっては運航時間が変更になることもあります。この場合、当社は航空会社から旅客のホテル宿泊先を確保するよう最大限の努力をいたします。当社は、航空運賃の高騰、ストライキ、悪天候、技術的な事故などの外的要因によるスケジュールや旅程の変更、往路および/または復路の空港変更について責任を負いません。特に当初予定されていたプログラム期間の変更や乗り継ぎ便の遅延によって生じた遅延については、当社はいかなる補償も行わないものとします。乗り継ぎには少なくとも4時間以上余裕を持つことをお勧めします。Absolu Voyages SAS から請求されなかった費用（タクシー代、事前予約費用、ホテル代など）はお客様の負担となります。Absolu Voyages SAS は、いかなる場合においても、不可抗力、契約上のサービス提供に関与していない第三者の行為、または顧客の責に帰すべき契約不履行に対して責任を負いません。Absolu Voyages SAS は、間接的な損害に対して責任を負うことはありません。いかなる場合においても、Absolu Voyages SAS がパッケージ旅行を予約する際に、お客様が直接購入していないサービスについては、Absolu Voyages は責任を負いかねます。現地で発生した契約不履行については、帰国後最長1ヶ月以内に受領証明書付きの書留郵便にて報告し、正当性を証明しなければなりません。当社が調査を行うため、証拠となる書類の原本、またはサービスプロバイダーからの書面による報告書を同封してください。

**4. Formalités :** Nous vous communiquons les renseignements concernant les formalités (visas, autorisation de sortie du territoire, documents à produire...) et vaccins à réaliser pour effectuer votre voyage. Il appartient au client de s'assurer que les personnes figurant sur son dossier d'inscription sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé, qui lui ont été indiquées pour la réalisation du voyage. Attention : les cartes d'identité expirées depuis moins de 5 ans restent valides en France, mais ne permettent pas le passage des frontières sur les voyages que nous organisons. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol ou passer avec succès les formalités douanières et sanitaires d'un pays ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Infos détaillées sur [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html).

**4. 各種手続き :** 旅行手続きに必要な情報（ビザ、出国許可証、提出書類など）や予防接種について説明します。申込書に記載された人物が、旅行に必要な警察、税関、健康上の手続きを遵守していることを確認することは、お客様の責任となります。注意：有効期限が5年未満の身分証明書は、フランス国内では有効ですが、当社が企画する旅行で国境を越える際には使用できません。航空機に搭乗できない場合、またはその国での税関や検疫手続きを通過できない場合は、払い戻しの対象とはなりません。詳細情報は [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html) をご覧ください。

**5. Modalités de paiement :** L'inscription s'effectue en versant un acompte dont le montant est indiqué sur le bulletin d'inscription. Il est généralement de 30% du montant du voyage, ou de 100% du prix du transport (s'il n'est pas remboursable) + 30% du prix des prestations terrestres. Le solde doit être réglé 40 jours avant la date de départ, sans rappel de notre part. Cet acompte doit être joint à votre demande d'inscription. Si votre inscription intervient moins de 40 jours avant la date de départ, l'intégralité des prestations est à régler lors de l'inscription. Les Chèques Vacances sont acceptés pour les prestations réalisées dans l'Union Européenne. Si le paiement est supérieur à la commande, la différence restera en avoir non remboursable, même en cas d'annulation.

**5. 支払条件 :** 申し込みには申し込み用紙に記載された金額を予約金として支払わなければなりません。通常、旅行代金の30%、または交通費の100%+地上サービス費用の30%（払い戻し不可）となります。残金は当社からの通知なしに、出発日の40日前までにお支払いください。予約金

は、申込書と一緒に提出してください。出発日の40日前以降に申し込む場合は、申し込み時に料金全額をお支払いください。

旅行券は、欧州連合（EU）域内で提供されるサービスに対してのみ利用可能です。支払額が注文額を上回った場合、キャンセルの場合でも差額は返金できないクレジットとして扱われます。

**6. Modifications / Annulations :** Toute annulation (ou modification à moins de 60 jours avant la date de départ, considérée comme une annulation) doit nous être confirmée soit par lettre recommandée avec accusé de réception, (la date de réception dans nos locaux faisant foi), soit par courriel (l'accusé de réception de notre part faisant foi).

Si l'assurance optionnelle a été souscrite auprès d'Absolu Voyages - Randocheval, si vous effectuez une modification, l'assurance devra être souscrite à nouveau. Si vous effectuez une annulation, l'assurance ne sera pas remboursable.

Une Indemnité, rémunérant le préjudice subi par l'agence, sera perçue en cas d'annulation des séjours et voyages par le voyageur. Cette indemnité est due par personne comme suit :

Prestations terrestres

Jusqu'à 61 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 30% du prix des prestations terrestres.

De 60 à 31 jours avant le départ : indemnité d'annulation de 50% du prix des prestations terrestres.

30 jours ou moins avant le départ : indemnité d'annulation de 100% du prix du voyage.

Prestations aériennes / ferroviaires

Sauf mention contraire précisée lors de votre réservation, pour toute annulation entre la confirmation du dossier et le départ : indemnité de 100% du prix des prestations confirmées, déduction faite de 80% du montant des taxes aériennes des billets non-volés tels qu'individualisées et affichées comme telles sur le prix du billet, hors surcharge carburant et sécurité.

**6. 変更/キャンセル：**キャンセル（出発日の60日前以降の変更はキャンセルとみなされます）は、受領確認付きの書留郵便（当社での受領日を証明とします）またはEメール（当社での受領日を証明とします）のいずれかの方法で当社に確認しなければなりません。当社でオプション保険に加入している場合、変更する場合は再度保険に加入する必要があります。キャンセルの場合、保険料の払い戻しはできません。旅行者が宿泊や旅行をキャンセルした場合、代理店が被った不利益を補償する賠償金が徴収されます。この費用は1人当たり以下のように算出されます：

地上サービス

出発61日前まで：旅行代金の30%

出発の60～31日前まで：旅行代金の50%

出発の30日前以降：旅行代金の100%

の取消料を申し受けます。

航空・鉄道サービス

予約時に特に指定がない限り、予約確定から出発までの間のキャンセルはできません：燃油サーチャージおよび保安検査手数料を除き、確定したサービス料金の100%から、航空券料金に個別に表示されたフライト以外の航空券にかかる航空諸税の80%を差し引いた金額を補償します。

**7. En cas de litige.** Après avoir saisi le service Relations Clientèle et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

**7. 紛争が起きた場合：**顧客関係サービスに連絡した後、60日以内に満足のいく回答が得られない場合、顧客は観光旅行仲介業者に問い合わせることができます。その連絡先の詳細と紹介条件は[www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)で確認できます。

## 8. Remarques

- Toute prestation non utilisée par le voyageur ne peut donner lieu à aucun remboursement.
- Le niveau équestre que vous nous communiquez préalablement à votre inscription, ainsi que vos éléments personnels (taille, poids, infos santé) sont des éléments contractuels : notre guide local se réserve le droit de refuser sur place toute personne dont le niveau ou les capacités seraient différents de ceux validés par le bulletin d'inscription, et qui seraient incompatibles avec le bon déroulement du programme. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation.
- Modes et niveau de vie / services : les modes et niveaux de vie et les conditions et niveaux de service des pays présentés peuvent être différents ou inférieurs à ceux auxquels le client est habitué. Le client réalise et en accepte les inconvénients et conséquences éventuelles. Ainsi, les conditions économiques et sanitaires aléatoires de certaines régions peuvent modifier la qualité des prestations (présence d'insectes dans les établissements, coupures d'eau et/ou d'électricité, problèmes d'approvisionnement...) Certains pays peuvent ne pas être équipés pour faire face à des phénomènes atmosphériques exceptionnels.
- Des photos peuvent être prises, ou des films tournés pendant votre voyage. Sauf mention écrite contraire de votre part à l'inscription, votre inscription implique votre acceptation pour apparaître sur des supports photos ou films éventuellement utilisés par la suite en illustration de nos programmes et activités, sans que cela puisse donner lieu à compensation ou dédommagement.
- Les prix sont calculés en nombre de nuitées. Vous pourrez donc être privés de quelques heures de séjour à l'arrivée et/ou départ, soit en raison des horaires d'avion, soit en raison des usages de l'hôtellerie en matière de mise à disposition des chambres, sans pour autant pouvoir prétendre à un dédommagement. Les repas non fournis ne pourront être remboursés, et les éventuels repas supplémentaires resteront à votre charge.
- Nous nous réservons la possibilité de substituer, in extremis, suite à des problèmes de remplissage, de sécurité ou de conditions météorologiques un acheminement par vol spécial par un vol régulier (ou inversement) à destination du même pays aux mêmes dates, sans que cela soit considéré comme une rupture de contrat, entraînant dédommagement.
- L'insuffisance du nombre de participants est un motif valable d'annulation. Vous en serez alors informé au moins 21 jours avant le départ (7 jours pour les week-ends).
- Pour l'enregistrement des bagages auprès de la compagnie aérienne, tous les passagers doivent être présents. Il est obligatoire de reconfirmer votre vol retour, au plus tard 72h avant votre retour. Le non-respect de cette procédure peut entraîner l'annulation de votre billet retour, sans pouvoir prétendre à dédommagement.
- Démarchage téléphonique : le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.
- Aucune assurance ou assistance rapatriement n'est incluse dans les voyages proposés, mais le client peut souscrire une assurance optionnelle couvrant notamment l'assistance rapatriement et les conséquences d'annulation. Toutefois, le client doit vérifier s'il n'est pas déjà correctement assuré en matière de maladie, et assistance-rapatriement, pour lui et les autres participants au voyage, ainsi qu'en cas d'incident concernant ses proches participant au voyage ou non.
- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à votre demande. Le traitement de vos données personnelles se fait dans le respect de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978. Ces données sont à destination de la société Absolu Voyages et ses partenaires et peuvent être transférées à des tiers. Vous disposez à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles vous

concernant, en contactant Absolu Voyages SAS par courrier ou courriel (en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et mail).

## 8. 備考：

- ・旅客が利用しなかったサービスは払い戻しできません。
- ・予約前に提供された乗馬能力のレベル、およびお客様の個人情報（身長、体重、健康情報）は契約上の要素です。現地ガイドは、予約フォームで確認されたレベルと能力が異なり、プログラムの円滑な運営に支障をきたす場合、現地での乗馬を拒否する権利を有します。この場合、お客様はいかなる補償も受けることはできません。
- ・生活様式および生活水準／サービス：提示された国の生活様式および生活水準、ならびに条件およびサービス水準は、お客様が慣れ親しんでいるものとは異なるか、またはそれ以下である可能性があります。お客様はそのデメリットや起こりうる結果を認識し、受け入れなければなりません。例えば、特定の地域における予測不可能な経済状況や健康状態は、サービスの質に影響を与える可能性があります（施設内での虫の発生、断水および／または停電、供給問題など）。国によっては、異常気象に対処するための設備が整っていない場合があります。
- ・旅行中、写真や映像が撮影されることがあります。申し込みの際に書面で別段の記載がない限り、申し込みは、その後当社のプログラムや活動の説明のために使用される可能性のある写真や映像に、お客様が出演することに同意したものとみなされ、これによって補償や賠償が生じることはありません。
- ・料金は宿泊数で計算されます。そのため、フライト時間やホテルの都合により、到着時または出発時に数時間の滞在を余儀なくされることがありますが、その場合、補償を請求することはできません。提供されなかった食事は払い戻しできず、追加の食事はお客様の負担となります。
- ・当社は、定員、安全性、天候などの理由により、予告なく、同じ日程の同じ国への定期便を特別便に変更（またはその逆）する権利を有しますが、これは契約違反とはみなされず、補償を伴うものではありません。
- ・参加人数が満たない場合には、有効なキャンセル理由となります。その場合、遅くとも出発の21日前（週末パッケージについては7日前）までに通知されます。
- ・航空会社に手荷物を預ける際には、すべての乗客が同席する必要があります。帰国便のリコンファームは、帰国日の72時間前までに行ってください。この手続きを怠った場合、復路便の航空券がキャンセルされ、補償を受けられない場合があります。
- ・電話勧誘：電話による商業的な勧誘を受けたくない消費者は、電話勧誘反対リストに無料で登録できます。
- ・旅行には保険や帰国支援は含まれませんが、帰国支援やキャンセルの影響をカバーするオプション保険に加入することができます。ただし、本人や他の旅行参加者、および家族（旅行参加者か否かを問わない）に万が一のことがあった場合に備えて、疾病保険や本国送還費用保険に加入しているかどうかを確認する必要があります。
- ・収集された情報は、お客様のリクエストに応えるためにコンピュータ処理されます。お客様の個人データの処理は、1978年1月6日のデータ処理、ファイル、自由に関する法律を遵守して行われます。これらのデータは、Absolute Travel Company とそのパートナー向けであり、第三者に転送される可能性があります。お客様は、Absolute Voyages SAS に郵便または電子メールで連絡することにより（氏名、住所、電子メールを明記）、いつでもお客様に関する個人データにアクセスし、修正または異議を申し立てる権利を有します。